

PROGRAMME

DES

COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE,

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1838 - 1839.

Le semestre d'hiver commencera le lundi 5 novembre, et durera jusqu'au samedi 13 avril. — Le semestre d'été commencera le lundi 5 mai, et durera jusqu'au samedi 3 août.

Les examens sur les cours de chaque semestre, auront lieu dans l'intervalle des quinze jours qui suivront la fin de ces cours.

Des tableaux particuliers indiqueront les jours et les heures des cours de chaque semestre, des examens d'admission, des examens semestriels et des examens de graduation.



GENÈVE,

IMPRIMERIE FERD. RAMBOZ.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

1838.

PROGRAMME
DES
COURS
DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE.
1838 — 1839.

Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'HIVER.

Histoire ecclésiastique. — M. le Prof. VAUCHER continuera son cours à dater du seizième siècle. — Trois fois par semaine.

Apologetique et Homilétique. — M. le Prof. DUBI traitera des preuves de la Divinité du Christianisme et des différentes parties du sermon. — Trois fois par semaine pendant les mois de nov. et de déc., et quatre fois à partir du 1^{er} janvier.

Dogmatique. — M. le Prof. CHENEVIÈRE examinera les questions de Dogme que soulève la lecture de l'Ancien Testament. — Trois fois par semaine.

Critique sacrée. — M. le Prof. CELLÉRIER, pendant les trois premiers mois du semestre, exposera l'introduction générale à l'Ancien et au Nouveau Testament. — Trois fois par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — A partir du 1^{er} février, et jusqu'à la fin du semestre, le même professeur expliquera l'Épître aux Éphésiens. — Trois fois par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Prof. MENIER continuera avec les étudiants de troisième et de quatrième année la lecture du prophète Esaïe, en commençant au chap. XLV. — Trois fois par semaine.

Langue hébraïque. — Le même professeur enseignera la grammaire hébraïque d'après les principes de la grammaire publiée par M. le Prof. Cellérier (2^e édition). Il lira les chap. XI—XV du livre 1^{er} de Samuel, et les Psaumes en commençant au 43^e. Ce cours, destiné aux étudiants de première et de deuxième année, aura lieu quatre fois par semaine.

Exercices de prédication. — Deux fois par semaine, MM. les Professeurs de la Faculté entendront et jugeront, en séance publique, les sermons d'étude de MM. les Proposans. Ceux-ci seront invités à prendre part à la critique des compositions de leurs condisciples.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Histoire ecclésiastique. — M. le Prof. VAUCHER continuera son cours d'hiver. — Trois fois par semaine.

Apologétique et Homilétique. — M. le Prof. DUBY continuera son cours d'hiver. — Deux fois par semaine.

Dogmatique. — M. le Prof. CHENEVIÈRE continuera son cours d'hiver. — Trois fois par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Prof. CELLÉRIER achèvera pendant les premières semaines l'Épître aux Éphésiens. — Trois fois par semaine.

Archéologie biblique. — Le même professeur, à partir du 1^{er} juin, continuera le cours commencé l'année précédente. — Trois fois par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur MUNIER achèvera l'exégèse d'Ésaïe, et terminera ce cours par l'examen des principales questions critiques, littéraires et dogmatiques, relatives à ce livre. — Trois fois par semaine.

Langue hébraïque. — Le même professeur lira avec les étudiants de première et de deuxième année, le livre 1^{er} de Samuel, chap. XVI—XX, et le livre des Proverbes depuis le chap. XXIV jusqu'à la fin. — Quatre fois par semaine.

Exercices de prédication. — Comme dans le semestre d'hiver.

Faculté de Droit.

SEMESTRE D'HIVER.

Droit civil moderne. — M. le Prof. TREMBLEY. — Des obligations conventionnelles en général. — Quatre fois par semaine pendant le mois de novembre, et deux fois par semaine dès cette époque.

Droit civil moderne. — M. le Prof. ODIER. — De la propriété et des droits réels (second livre du Code civil en entier). — Deux fois par semaine.

Procédure civile. — M. le Prof. TREMBLEY. — De l'exécution forcée sur les immeubles, de l'ordre des créanciers, et de la distribution du prix. — Deux fois par semaine, à dater du 1^{er} décembre.

Droit romain. — M. le Prof. CHERBULIEZ. — Des obligations. — Trois fois par semaine.

Droit public. — Le même Professeur. — De la législation constitutionnelle. — Trois fois par semaine.

Droit pénal. — M. ****. — Trois fois par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Tous les quinze jours par devant MM. les Professeurs de la Faculté.

COURS DE DOCTEUR.

M. GIROD, Docteur en Droit, donnera un cours sur les preuves des obligations. — Deux fois par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Droit civil moderne. — M. le Prof. TREMBLEY. — De la prescription du mandat et du cautionnement. — Deux fois par semaine.

Droit civil moderne. — M. le Prof. ODIER. — Des privilèges et hypothèques. — Trois fois par semaine.

Droit commercial. — M. le Prof. TREMBLEY. — Des sociétés commerciales. — Deux fois par semaine.

Droit romain. — M. le Prof. CHERBULIEZ. — Des obligations, suite et fin du cours d'hiver. — Trois fois par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur donnera un cours d'histoire de l'économie politique. — Trois fois par semaine.

Droit pénal. — M. ***. — Trois fois par semaine.

Faculté des Sciences.

ÉTUDES DE FACULTÉ.

NB. — Les études complètes de Faculté durent deux ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Philosophie sociale. — M. le Prof. CHOISY. — Ce cours comprendra la définition et l'énumération des droits et des devoirs, ainsi que la théorie de la civilisation et de ses phases. Ces recherches seront suivies de l'examen de deux points de vue pratiques, savoir : 1° la population, la mortalité, et les questions de probabilité de vie; 2° l'histoire des sciences et des grandes époques que marque cette histoire dans celle de l'humanité. — Trois fois par semaine.

Algèbre supérieure. — M. le Prof. PASCALIS traitera de la théorie générale des équations. — Deux fois par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — L'ouverture de ce cours sera annoncée plus tard.

Astronomie mathématique. — M. ***. — Trois fois par semaine.

Géodésie et Topographie. — M. le Colonel DUFOUR. — Trois fois par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Prof. DE LA RIVE traitera des propriétés générales des corps, de l'acoustique,

du calorique, de l'électricité, du magnétisme et de l'électrodynamique. — Trois fois par semaine.

Chimie générale. — M. le Prof. DE LA PLANCHE traitera des gazolithes et des métaux alcalins et terreux. — Trois fois par semaine.

Minéralogie et Géographie physique. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. — Trois fois par semaine.

Organographie botanique. — M. le Prof. DE CANDOLLE, fils. — Deux fois par semaine.

Physiologie botanique. — M. le Prof. DE CANDOLLE, fils. Ce cours aura lieu trois fois par semaine et se terminera vers la fin de mars.

Anatomie comparée. — M. le Prof. PICTET-DE LA RIVE exposera les élémens de l'anatomie et de la physiologie comparées, et traitera plus spécialement des organes du mouvement. — Deux fois par semaine.

Zoologie descriptive. — M. le Prof. PICTET-DE LA RIVE traitera des méthodes de classification, et en fera l'application à l'histoire naturelle des oiseaux. Ce cours aura lieu deux fois par semaine, et se terminera au milieu du mois de février.

COURS DE DOCTEUR.

Calcul des probabilités. — M. AUBERT, D^r ès-sciences. — Ce cours comprendra l'exposé et la démonstration des règles du calcul des probabilités et leurs principales applications aux jeux de hasard, aux assurances, aux témoignages et aux jugemens. — Deux fois par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Algèbre supérieure et Géométrie analytique. — M. le Prof. PASCALIS achèvera la théorie générale des équations, et traitera de la géométrie analytique à trois dimensions. — Deux fois par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — L'ouverture de ce cours sera annoncée plus tard.

Astronomie élémentaire. — M. *** donnera un cours d'astronomie dans lequel il ne fera pas usage des calculs supérieurs. — Trois fois par semaine.

Mécanique appliquée. — M. ***. — Trois fois par semaine.

Physique expérimentale. — M. le Prof. DE LA RIVE traitera dans ce cours de l'optique, et des phénomènes météorologiques. — Trois fois par semaine.

Chimie minérale. — M. le Prof. DE LA PLANCHE traitera des métaux proprement dits, des essais par la voie sèche, des métaux utiles et de la métallurgie. — Deux fois par semaine.

Chimie organique. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. — Deux fois par semaine.

Géologie. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. — Deux fois par semaine.

Anatomie comparée. — M. le Prof. PICTET-DE LA RIVE étudiera la formation et le développement des animaux, soit dans l'état normal, soit dans l'état de monstruosité. Ce cours comprendra l'ovologie, l'embryogénie et la tératologie. — Trois fois par semaine.

COURS OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANS DE PREMIÈRE ANNÉE.

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Philosophie sociale*, d'*Algèbre supérieure*, de *Physique expérimentale*, de *Chimie générale*, d'*Organographie botanique* et d'*Anatomie comparée*.

b) Dans le semestre d'été : les cours d'*Algèbre supérieure* et *Géométrie analytique*, d'*Astronomie élémentaire*, de *Physique expérimentale*, de *Chimie minérale*, de *Chimie organique*, et d'*Anatomie comparée*.

COURS OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANS DE SECONDE ANNÉE.

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Minéralogie* et de *Géographie physique*, d'*Organographie* et de *Physiologie botanique*, et de *Zoologie descriptive*.

b) Dans le semestre d'été : les cours d'*Astronomie élémentaire*, de *Chimie minérale*, de *Chimie organique*, de *Géologie* et d'*Anatomie comparée*.

NB. Il n'y aura pas d'étudiants admis cette année dans la section des sciences mathématiques de la seconde année, attendu la vacance de deux chaires (celle d'Astronomie et celle de Mathématiques supérieures) auxquelles il ne sera pourvu que plus tard.

ÉTUDES PRÉPARATOIRES.

NB. Ces études préparatoires de la Faculté des Sciences durent trois ans, elles sont données simultanément avec les études préparatoires de la Faculté des Lettres.

SEMESTRE D'HIVER.

Philosophie. — M. le Prof. CHOISY traitera, avec les étudiants de troisième année, de la psychologie, de la logique et de la philosophie morale. — Ce cours, qui aura lieu quatre fois par semaine, sera consacré à l'étude des facultés intellectuelles et morales de l'homme.

Mathématiques élémentaires. (Cours et répétitions). M. le Prof. PASCALIS traitera les sujets suivants :

1° Avec les étudiants de la première année, les quatre opérations fondamentales de l'algèbre. — Résolution et discussion des équations et problèmes du premier degré à une et à plusieurs inconnues. — Résolution et discussion des équations et problèmes du second degré. — Trois fois par semaine.

2° Avec les étudiants de la seconde année, les cinq premiers livres de la géométrie de Legendre, la trigonométrie rectiligne et l'usage des tables trigonométriques. — Quatre

fois par semaine. Il y aura en outre une leçon par semaine destinée à des exercices d'algèbre.

3° Avec les étudiants de troisième année, *a) algèbre*, savoir : la théorie des permutations et des combinaisons, la formule du binôme, les extractions de racines d'un ordre quelconque, le calcul des radicaux, la méthode des coefficients indéterminés, la théorie algébrique des logarithmes, les séries logarithmiques et exponentielles, etc. — Deux fois par semaine. — *b) Géométrie analytique à deux dimensions*. — Deux fois par semaine.

Physique générale. — M. le Prof. MAURICE traitera successivement dans ce cours des propriétés générales des corps, y compris les phénomènes de la capillarité, de la statique, et des élémens de dynamique. — Ce cours, destiné aux étudiants de la troisième année, aura lieu trois fois par semaine.

Notions élémentaires de physique et de chimie. — M. le Prof. MARCET insistera principalement sur tout ce qui se rattache aux poids et aux mesures, et sur la description et l'usage des principaux instrumens employés en physique et en chimie, en y joignant quelques notions sur les points fondamentaux de ces deux sciences. — Deux fois par semaine pour les étudiants de la seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Philosophie. — M. le Prof. CHOISY traitera, avec les étudiants de la seconde année, les sujets suivans : Elémens de logique et de dialectique, théorie des signes, tableau et classification des propositions et des sciences, théorie de la démonstration et du syllogisme. — Trois fois par semaine.

Le même Professeur enseignera aux étudiants de la troisième année, l'histoire abrégée de la philosophie ancienne et moderne. — Quatre fois par semaine.

Mathématiques élémentaires. (Cours et répétitions). — M. le Prof. PASCALIS traitera les sujets suivans :

1° Avec les étudiants de la première année, progressions par différence et par quotient, théorie des logarithmes et

usage des tables, analyse indéterminée du premier degré. — Trois fois par semaine.

2° Avec les étudiants de la seconde année, les trois derniers livres de la géométrie de Legendre. — Trois fois par semaine.

3° Avec les étudiants de la troisième année, *a) Algèbre*, continuation du cours d'hiver. — Deux fois par semaine. — *b) Géométrie analytique*, fin du cours commencé dans le semestre d'hiver, géométrie analytique à trois dimensions. — Deux fois par semaine.

Physique générale. — M. le Prof. MAURICE traitera dans ce cours de l'hydrostatique, y compris les pesanteurs spécifiques et les aréomètres, de l'aérostatique, et en particulier de la mesure des hauteurs par le baromètre, et terminera par quelques notions d'hydrodynamique. — Ce cours, obligatoire pour la troisième année, aura lieu trois fois par semaine.

Topographie et arpentage. — M. le Prof. DE LA PLANCHE. — Deux fois par semaine pour les étudiants de la seconde année.

Faculté des Lettres.

ÉTUDES DE FACULTÉ.

SEMESTRE D'HIVER.

Archéologie. — Après une revue sommaire des divers objets de l'archéologie monumentale, M. le Prof. BOISSIER tracera un tableau historique de quelques-unes de ses parties, telles que l'architecture, la sculpture, la peinture, l'écriture, etc., chez les peuples de l'antiquité, et terminera les leçons de ce semestre par le résumé des connaissances acquises jusqu'à ce jour sur les usages, les mœurs, la con-

stitution politique et la religion des Egyptiens. — Ce cours, dans lequel le professeur mettra sous les yeux de ses auditeurs les dessins, gravures, ouvrages, etc., qui sont la base de son enseignement, aura lieu deux fois par semaine, dans le salon des antiques du Musée académique.

Histoire. — M. le Prof. ROGET traitera de l'histoire de la France et de l'Angleterre pendant le dix-huitième siècle. — Deux fois par semaine.

Langue arabe. — M. le Prof. HUMBERT donnera un cours de langue arabe ancienne et vulgaire. — Deux fois par semaine.

Littérature grecque. — M. le Prof. VAUCHER lira et interprétera l'oraison funèbre de saint Grégoire de Naziance, en l'honneur de son frère Casarius, d'après le texte publié à Paris en 1836, par M. de Sinner. L'introduction du cours sera destinée à présenter un précis historique de la littérature grecque sacrée. — Deux fois par semaine.

Histoire littéraire. — M. DIODATI traitera de l'histoire de la renaissance des lettres en Europe, envisagée principalement dans le développement de la philosophie. — Deux fois par semaine.

Esthétique. — M. Adolphe PICTET recherchera dans ce cours les principes généraux de la théorie du beau et leurs applications diverses, principalement aux grandes questions littéraires. — Deux fois par semaine, à dater du 1^{er} janvier.

NB. Les cours obligatoires pour les étudiants qui se proposent d'entrer dans la Faculté de Théologie sont les cours d'*Histoire* et de *Littérature grecque*.

Les cours obligatoires pour les étudiants qui se proposent d'entrer dans la Faculté de Droit sont ceux d'*Archéologie* et d'*Histoire*.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Les cours de ce semestre seront annoncés plus tard.

ÉTUDES PRÉPARATOIRES.

NB. Les études préparatoires de la Faculté des Lettres durent trois années; elles sont données simultanément avec celles de la Faculté des Sciences.

SEMESTRE D'HIVER.

Littérature grecque. — M. le Prof. CONTE interprétera avec les étudiants de la première année, les dixième et douzième livres de l'Iliade, quelques Idylles de Théocrite, et les caractères de Théophraste. — Quatre fois par semaine.

Le même professeur lira, avec les étudiants réunis de la seconde et de la troisième année, l'Œdipe Roi de Sophocle, et la troisième Philippique. — Trois fois par semaine.

Littérature latine. — M. le Prof. FERRUCCI interprétera et commentera, avec les étudiants de la première année, le quatrième livre des Annales de Tacite, et des morceaux choisis dans les deux premiers livres des Fastes d'Ovide. — Quatre fois par semaine.

Le même professeur interprétera avec les étudiants réunis de la seconde et de la troisième année, le panégyrique de Pline à Trajan, et les *Captivi* de Plaute. — Trois fois par semaine.

Antiquités. — Le même professeur traitera avec les étudiants de la première année des antiquités romaines. — Ce cours, donné en latin, aura lieu une fois par semaine.

Histoire. — M. le Prof. ROGET traitera avec les étudiants réunis de la première et de la seconde année, de l'histoire générale des temps modernes, à partir de la chute de l'empire romain. — Trois fois par semaine.

Le même professeur consacrerait en outre deux heures par semaine, pour les étudiants de première et de seconde année réunis, à des études sur le style et sur la composition historiques.

Rhétorique. — M. le Prof. TÖPFFER traitera de l'histoire de la langue française, de la grammaire générale, et principalement du style. — Ce cours, destiné aux étudiants de la première année, aura lieu quatre fois par semaine. Une leçon sur les quatre sera consacrée aux exercices de récitation, et à la critique des compositions présentées par les étudiants.

Belles-lettres générales. — Le même professeur traitera de la littérature dramatique, et de quelques genres secondaires de poésie. — Ce cours aura lieu trois fois par semaine pour les étudiants réunis de la seconde et de la troisième année. Deux leçons par mois seront consacrées à la lecture et à la critique des compositions présentées par les étudiants des deux années.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Littérature grecque. — M. le Prof. CONTE interprétera avec les étudiants de la première année, la Médée d'Euripide, et quelques Idylles de Théocrite. — Quatre fois par semaine.

Le même professeur interprétera avec les étudiants réunis de seconde et de troisième année, les Sept Chefs devant Thèbes d'Eschyle, et la quatrième Pythique de Pindare. — Trois fois par semaine.

Littérature latine. — M. le Prof. FERRUCCI interprétera avec les étudiants de la première année la suite du quatrième livre des Annales de Tacite, et le troisième livre des Odes d'Horace. — Quatre fois par semaine.

Le même professeur interprétera avec les étudiants réunis de seconde et de troisième année le dixième livre des Institutions oratoires de Quintilien, et quelques satires d'Horace et de Juvénal. — Trois fois par semaine.

Antiquités. — Le même professeur continuera de traiter des antiquités romaines avec les étudiants de la première année. — Ce cours, donné en latin, aura lieu une fois par semaine.

Histoire. — M. le Prof. ROGET continuera de traiter avec les étudiants réunis de première et de seconde année, de

l'histoire générale des temps modernes. — Trois fois par semaine.

Le même professeur consacrera en outre deux heures par semaine, pour les mêmes étudiants, à des études sur le style et sur la composition historiques.

Rhétorique. — M. le Prof. TÖPFFER achèvera de traiter du style, et exposera les principes de la composition. — Ce cours, destiné aux étudiants de la première année, aura lieu quatre fois par semaine. Une leçon sur les quatre sera consacrée aux exercices de récitation et à la critique des compositions présentées par les étudiants.

Belles-lettres générales. — Le même professeur continuera et achèvera son cours d'hiver. — Ce cours, destiné aux étudiants réunis de la seconde et de la troisième année, aura lieu trois fois par semaine. Les exercices auront lieu comme dans le semestre d'hiver.

Exercices de composition. — Pendant la durée des cours de rhétorique et de belles-lettres générales, les élèves seront appelés à des exercices fréquents de composition française, dans les deux semestres également.

NB. Le cours de littérature grecque est facultatif pour les étudiants de la troisième année d'études; mais ceux qui ne suivront pas ce cours, seront obligés, pour pouvoir se présenter à l'examen écrit du baccalauréat aux Lettres, de subir un examen oral sur le grec.

TABLEAU COMPLET
DE
L'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE
DES LETTRES ET DES SCIENCES.

	1 ^o ANN.		2 ^o ANN.		3 ^o ANN.	
	SEMESTRE.		SEMESTRE.		SEMESTRE.	
	d'hiv.	d'été.	d'hiv.	d'été.	d'hiv.	d'été.
Littérature grecque.....	4	4	3	3	3 ^f	3 ^f
Littérature latine.....	4	4	3	3	3	3
Antiquités.....	1	1	»	»	»	»
Histoire.....	5	5	5	5	»	»
Belles-lettres générales....	»	»	3	3	3	3
Rhétorique.....	4	4	»	»	»	»
Philosophie.....	»	»	»	3	4	4
Mathématiques.....	3	3	5	3	4	4
Physique générale.....	»	»	»	»	3	3
Notions de physiq. et chimie.	»	»	2	»	»	»
Topographie et arpentage...	»	»	»	2	»	»
	21	21	21	22	20	20
					dont 3 facult	

AVERTISSEMENTS.

EXTRAIT DE LA LOI DU 29 MAI 1835 SUR L'ACADÉMIE.

« Les élèves de l'Académie se divisent en étudiants réguliers et en étudiants externes. Les étudiants réguliers sont soumis à l'obligation de suivre un ensemble d'études déterminé, et de subir des examens sur l'enseignement qui leur a

été donné. — Les étudiants externes peuvent suivre à leur choix les cours qu'ils préfèrent, et subir, s'ils le désirent, des examens sur ces cours aux mêmes époques que les étudiants réguliers. » (Art. 23 de la loi.)

« Les étudiants réguliers sont tenus de prendre, à l'ouverture de chaque semestre, une inscription unique pour l'enseignement obligatoire et une inscription spéciale pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre en dehors de cet enseignement. — Les étudiants externes doivent prendre une inscription pour chacun des cours qu'ils ont l'intention de suivre. » (Art. 24 de la loi.)

M. le Recteur recevra aux jours et aux heures qui seront annoncés plus tard, les inscriptions des étudiants réguliers et externes; mais ces inscriptions ne pourront être prises que par ceux des étudiants qui se seront préalablement acquittés au bureau de l'Académie des rétributions qui leur sont imposées. Les étudiants réguliers n'auront qu'un droit unique d'inscription (de 36 francs de France) à payer, moyennant lequel toutes les inscriptions qu'ils pourront prendre aux différens cours de l'Académie, seront gratuites pour eux. (Art. 30 et 31 de la loi.)

Les étudiants externes auront à payer un droit d'inscription (de 24 francs de France) pour chaque cours qu'ils se proposent de suivre, sauf pour les cours de moins de 40 leçons, pour lesquels le droit sera seulement de 12 francs.

Les étudiants recevront à la suite de leurs inscriptions des cartes d'entrée pour les cours. (Art. 23 du règlement sur l'Académie.)

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants réguliers dans l'une des années d'études, devront s'inscrire dans ce but dans la semaine qui précède celle de l'ouverture des cours de chaque semestre. L'inscription sera ouverte au bureau de l'Académie, où ils trouveront déposé le programme des connaissances exigées. Ils ne seront admis à prendre leurs inscriptions définitives auprès de M. le Recteur, qu'après qu'ils auront subi les examens d'admission.

Ceux qui désireront faire valoir des certificats d'études ou des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, dans le but d'être dispensés en tout ou en partie des épreuves imposées pour devenir étudiants réguliers, devront, en s'inscrivant au bureau de l'Académie, indiquer leurs intentions à cet égard et déposer, à l'appui de leur demande, les pièces nécessaires. On rappelle que les étudiants externes qui auront précédemment subi dans l'Académie des examens déclarés admissibles, seront dispensés de droit, dans les examens d'admission, de celles des parties sur lesquelles ils auront subi ces examens.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissemens auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundis, les mardis et les mercredis, de 1 à 4 heures, à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes.

2° Que le Jardin Botanique est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et les jours de fête.

3° Que le Musée est ouvert au public de 2 à 4 heures le jeudi de chaque semaine; et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie.

4° Que l'Observatoire est ouvert le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Au nom de l'Académie.

A. de la Rive, Recteur.

Munier, Vice-Recteur.

F.-J. Pictet, Secrétaire.

Genève, 17 août 1838.

PRIX BELLOT.

Ce prix fondé par M. le Prof. BELLOT, sera adjugé à celui des docteurs ou licenciés en Droit, genevois ou étrangers reçus à Genève dans les six années précédentes, qui aura composé le meilleur mémoire ou la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique.

Le choix du sujet est laissé aux aspirans. Les mémoires devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} mars 1841. Le prix sera de la valeur de 300 francs de France.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix au bureau du bedeau de l'Académie.

PRIX DAVY.

Ce prix auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève, depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique, ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté des Sciences, avant le 31 décembre 1839. Le prix sera de la valeur de 500 francs de France.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrens, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au bureau du bedeau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.